



Date de Convocation 29/03/2022	L'an deux mille vingt-deux Le mardi 5 avril à 19 heures 30 Le Conseil municipal
Date d'affichage 29/03/2022	légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: B.KARPOFF - C.DUBOIS – L.FLEURY adjoints JP.SPENNEL – R.FAVIER - N.ALMEIDA – T.DAVID MJ.BOURILLON
En exercice 11	
Présents 09	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 09	Absents : D.CASSAND – C.VARNIER SEGARD

Mme Marie-José BOURILLON a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire fait le point sur les sujets suivants :

- Noel : Mme le Maire remercie les membres du CCAS et les élus qui ont participé à la remise des cadeaux aux enfants et des colis aux anciens lors du marché de Noel à la ferme des gruchets.
- Terrain Coudray : l'acte de vente a été signé jeudi dernier devant le notaire.
- Ecole : la classe de CE1-CE2 accueille aujourd'hui 5 enfants en situation de handicap et 2 enfants supplémentaires à la rentrée prochaine. Ces élèves vont avoir besoin d'une aide (AESH) pour pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions. Les élus et Mme le Maire se chargent de faire évoluer ce dossier dans le bon sens.
- SAEP : un courrier a été adressé aux habitants leur informant que les compteurs posés récemment devaient être remplacés pour défaut de transmission des relevés sans cout supplémentaire pour le contribuable. M. Fleury indique qu'il avait déjà alerté le syndicat et émet un doute sur la fiabilité des compteurs. Mme le Maire et Mme Dubois informent le conseil qu'une réunion du syndicat est prévue samedi prochain. Le sujet sera abordé.
- Fibre : une première réception de chantier s'est déroulée avec l'interco. Les réserves constatées vont être reprises. Les travaux sur la RD 17 ont repris après une longue interruption, la commune refusant que la circulation soit coupée sur plusieurs mois.
- Syndicat : Mme le Maire informe de la création du syndicat du bassin de l'epte s'étendant sur 3 régions et 5 départements ayant pour objectif de traiter les ruissellements agricoles par la remise en place de fossés, haies et mares.
- Gendarmerie : une réunion sécurité est à prévoir avec le nouveau référent.
- Théâtre : la compagnie du silence a donné une représentation le 1^{er} avril dernier, qualifiée de surprenante et inattendue.
- Incendie : Mme le Maire revient sur l'incendie du hangar agricole et remercie les habitants concernés qui ont fait preuve de courage, compréhension et écoute durant ce moment difficile, le tout dans la bonne humeur et convivialité. Remerciements à l'ensemble des élus présents, des services de secours, pompiers et gendarmerie et des services de la Préfecture et notamment la présence du sous-préfet et du directeur de cabinet du préfet. Mme Karpoff tient à remercier également Mme le Maire pour sa mobilisation et son action par sa présence sur le terrain sur plusieurs jours. L'étude en cours montre que la Lévrière n'est pas polluée. Les résultats sont en attente pour le sol des 2 riverains concernés. Une réunion ou une information aux sinistrés est prévue quand les mesures définitives seront données par l'OFB. Un arrêté d'interdiction d'accès au site a été pris. Mme le Maire précise qu'elle a dû subir certaines pressions et précise que certaines limites ne doivent pas être dépassées.



INTERCOMMUNALITÉ: MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES (RETRAIT DE LA COMPÉTENCE POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE)

Vu le vote du Conseil communautaire en date du 24 février 2022 ayant validé la suppression des statuts communautaires la compétence « politique du Logement et cadre de vie » mais en parallèle ayant gardé l'OPAH en la basculant dans l'action sociale de l'intérêt communautaire afin de maintenir cette action au bénéfice des habitants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'approuver la modification statutaire telle que jointe en annexe, à savoir la suppression de la compétence « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : la Communauté de communes est compétente en matière de politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées » soit la suppression de la totalité de l'article 4.2.6 des statuts (page 7 et 8) ;
- De préciser que l'OPAH reste indirectement dans le giron intercommunal en étant ramené dans l'intérêt communautaire bloc Action Sociale.

SIEGE 27: ADHÉSION À LA COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT ET EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les statuts du SIEGE ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat à titre optionnel de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune. Cette adhésion permettra au SIEGE27 de réaliser et de suivre le schéma départemental des IRVE recommandé par la loi d'orientation des mobilités sur l'ensemble du territoire départemental et de le mettre gracieusement à disposition des territoires.

Compte tenu de ce qui précède, le **Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:**

- d'adhérer à la compétence optionnelle en matière d'aménagement d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules à motorisation électrique.

CENTRE DE GESTION: ADHÉSION À LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR LA PASSATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE.

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents
Vue l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu la proposition du Centre de gestion de l'Eure, par laquelle ce dernier envisage le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, d'une part pour la prévoyance et d'autre part pour la santé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager.

De prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin, le cas échéant, de prendre une décision de signer la convention de participation proposée par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2023.



DON PARCELLE ZH 28:

Mme le Maire fait part au conseil du souhait des consorts RIHET, propriétaires d'une parcelle sise section ZH parcelle 28 d'une surface de 240 m², d'en faire le don à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- D'accepter le don de la parcelle 28 en section ZH appartenant aux consorts RIHET
- Autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à cette cession devant un notaire.

Le conseil municipal remercie la famille RIHET pour ce don. Cette parcelle se situant à un carrefour, sa gestion par la commune permettra d'assurer aux usagers de la route une meilleure sécurité

GÎTE: MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION, CHANGEMENT CONTRAT GÎTE DE FRANCE ET INSCRIPTION À LA PLATEFORME AIRBNB :

Mme le Maire propose de reporter à une prochaine séance la modification des tarifs du gîte.

Le contrat avec Gîte de France a été modifié pour enlever l'exclusivité permettant ainsi de s'inscrire sur d'autres plateformes de réservation comme airbnb.

REMBOURSEMENT D'AVANCE DE FRAIS:

Considérant que certains paiements ne peuvent pas être réglés par mandat administratif ;

Vu le descriptif des dépenses engagées;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide:

- De rembourser Mme Caroline DUBOIS, Maire-adjointe, pour les frais engagés à hauteur de 171,76 € pour le renouvellement à ZOOM.

ASSURANCE: REMBOURSEMENT SINISTRES CANDÉLABRES :

A la suite des sinistres du 25 août 2021 et du 14 octobre 2021 avec tiers identifiés, sur un mât d'éclairage public rue de Gisors et rue de Bézu St Eloi; Vu les rapports d'expertise du 7 février 2022; **Le conseil municipal accepte:**

- le remboursement de la somme de 1 617,43 € et le remboursement différé de 439,28 € pour le sinistre rue de Bézu St Eloi.
- le remboursement de la somme de 4 042,67 € et le remboursement différé de 1 430,89 € pour le sinistre rue de Gisors.

AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE:

Considérant les besoins de la Commune, à savoir :

- **Contribuer à la politique de transition écologique et de revitalisation du centre bourg.**
Par la création d'un tiers-lieu à vocation environnementale et sociale : entretien des espaces verts du site, aménagement du site, participer à l'éducation à l'agriculture alternative, sensibilisation écologique...
- **Contribuer à la création d'un tiers-lieu en milieu rural en participant au projet de réhabilitation de la ferme des Gruchets : service et développement d'un café solidaire, aide à l'animation d'événements annuels et apport des compétences médiations culturelles.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'approuver la mise en œuvre du service civique au sein de la commune de Saint-Denis le Ferment ;
- D'autoriser Mme le Maire a déposé une demande d'agrément auprès de l'agence du service civique pour l'accueil de 2 jeunes volontaires sur une période entre 6 et 8 mois ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer les contrats d'engagement pour les jeunes volontaires et de signer tous les actes afférents ;
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2022 et ne devront pas dépasser 2 000 €.



COMPTE DE GESTION 2021:

Considérant que le compte de gestion 2021, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2021 dressé par M. Jean-Marie JOSSE, trésorier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021, dressé par Madame le Maire qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes	350 788,95 €
Dépenses	309 233,83 €
Excédent de clôture :	41 555,12 €
Excédent reporté 2020 :	43 559,42 €
Excédent total :	85 114,54 €

Investissement

Recettes	680 837,75 €
Dépenses	511 676,54 €
Excédent de clôture :	169 161,21 €
Excédent reporté 2020 :	44 063,08 €
Excédent total :	213 224,29 €

Excédent total cumulé : 298 338,83 €

Le Conseil Municipal (hors de la présence de Mme le Maire) approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 en recettes de fonctionnement pour 85 114, 54 € et le résultat d'investissement en recettes d'investissement pour 213 224,29 €

BUDGET PRIMITIF 2022 :

Mme le Maire présente le Budget Primitif suivant :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 421 679 €, et en investissement à 351 552 €.

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

- Association des anciens combattants	300 €
- Coopérative scolaire	480 €
- ASALF	150 €
- Restos du cœur	75€
- Amicale des sapeurs-pompiers de Gisors	150 €
- Fondation du patrimoine	50 €
- La compagnie du silence (Théâtre)	240 €
- Association les animaux du 27	200 €
- Association lou margot	150 €
- Ligue contre le cancer	75 €
- Participation 100 % transport scolaire	4000 €
- Association ALIANSE	250 €
- le bruit du vent	250 €
- Trait d'union	50 €

Soit un total de subventions de 6 420 €.



Les investissements suivants ont été votés :

- Bâches à incendie : 12 000 €
- Enfouissement réseaux Sainte-Austreberte TR2 : 7 667 €
- EP isolé route Hébécourt : 1 230 €
- Lampadaire pisciculture : 800 €
- Achat terrain Coudray : 130 000 €
- Assainissement église : 2 000 €
- Etude hydraulique douce : 16 106 €
- Bornage : 5 000 €
- Achat ruches : 1 000 €
- Etude Ferme gruchet : 15 000 €
- Projet bar : 2 000 €
- Electricité ferme gruchet : 10 000 €
- Panneau d'informations : 3 000 €
- Aménagement cimetière : 7 000 €
- Aménagement gîte : 10 000 €
- Aménagement de voirie : 4 000 €

Soit un total d'investissements de 226 803 €.

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité (6 voix POUR et 3 voix CONTRE : N.THEBAULT, L.FLEURY et N.ALMEIDA) d'augmenter les taux des 2 taxes communales de 1%. M. Fleury précise que pour 2022, la révision forfaitaire des valeurs locatives devrait être de 3,4%. De facto, la taxe foncière et de la taxe d'habitation vont mécaniquement augmenter, hors évolution des taux d'imposition qui viendront se cumuler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

-Projet M.Pasquer : Mme le Maire informe que l'achat du terrain au Coudray a été acté devant notaire jeudi dernier. Par conséquent, le conseil municipal va maintenant pouvoir étudier la proposition de M.Pasquer et d'autres projets pour l'aménagement de ce terrain. Un courrier lui sera adressé pour lui confirmer.

-Proposition de M.Pasquer pour installation d'un banc et d'une boîte à livres : Mme le Maire informe le conseil de cette proposition mais regrette que le banc ait été installé avant de demander l'autorisation. De plus, l'endroit est mal adapté et propose que cet aménagement soit réalisé sur une place protégée. Proposition acceptée.

- Démission : Mme le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Carole VARNIER SEGARD suite à son déménagement.

La séance est levée à 22h00